



Réserve Naturelle Nationale BAIE DE L'AIGUILLON



Gestionnaires
Office français de la biodiversité
et Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

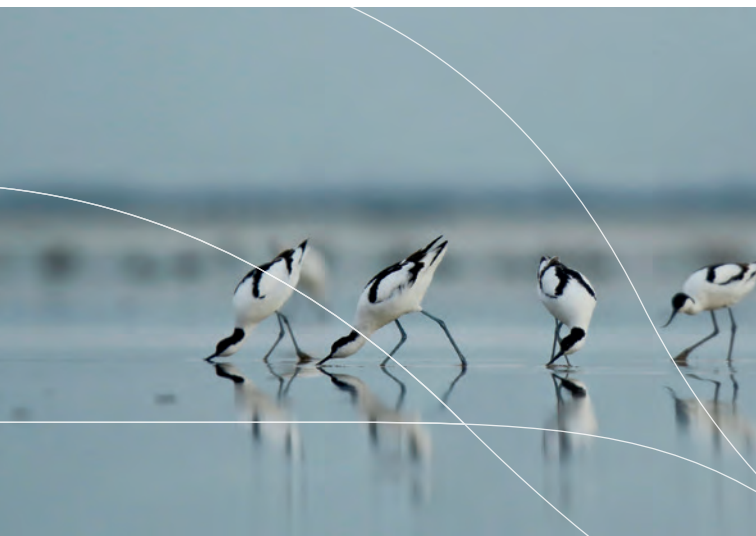


AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

La baie de l'Aiguillon et le Marais poitevin

D'une superficie de 4900 ha, la baie de l'Aiguillon est protégée par deux réserves naturelles nationales cogérées par l'OFB et la LPO. La partie vendéenne a été classée par décret ministériel en 1996 et la partie charentaise en 1999. Façade littorale du Marais poitevin, la baie de l'Aiguillon reçoit dans son estuaire les eaux venant de plus de 700 000 ha de bassins versants.

La baie constitue un site d'importance internationale pour plusieurs espèces qui y trouvent une ressource alimentaire abondante et une quiétude indispensable pour s'y reposer. La baie de l'Aiguillon et le Marais poitevin sont complémentaires pour plusieurs espèces comme les sarcelles d'hiver et les canards pilet, colverts, siffleurs et souchets, qui vont s'alimenter la nuit dans les prairies humides du Marais poitevin. C'est aussi le cas des limicoles comme la Barge à queue noire, en migration pré-nuptiale.



Un estuaire

Deux principaux milieux naturels sont présents : la slikke (vasière) et le schorre (prés salés). A l'interface entre terre et mer, entre eau douce et salée, l'estuaire est un milieu d'une productivité biologique exceptionnelle, supérieure à celle des forêts tropicales. Cette productivité et la situation géographique sur la voie de migration Est-Atlantique font de la baie l'un des principaux sites d'hivernage des oiseaux d'eau en France avec des effectifs oscillant entre 70 000 et 100 000 oiseaux.



Les Mizottes



Les 1200 ha de « mizottes » (nom local des prés salés) constituent l'un des plus grands sites français de pré salé. Rare au niveau européen, cet habitat est composé d'une flore typique regroupant notamment la Puccinellie maritime, l'obione, les salicornes, le Chiendent marin, l'Aster maritime, la Lavande de mer ou encore la Spartine maritime, colonisatrice des vasières. Les plantes qui s'y développent sont tolérantes à la submersion marine et sont appelées halophiles. Cette végétation favorise l'hivernage des anatidés herbivores comme l'Oie cendrée, la Bernache cravant ou le Canard siffleur. De plus, le pré salé est une zone de nourricerie pour de nombreux poissons venant s'y alimenter (Bar européen, Mulet porc, sole...), ce qui en fait un habitat primordial pour leur conservation à l'échelle du Pertuis breton. Il constitue également une zone de puits de carbone en captant le CO₂ atmosphérique, assurant ainsi le bon fonctionnement de l'écosystème estuarien.

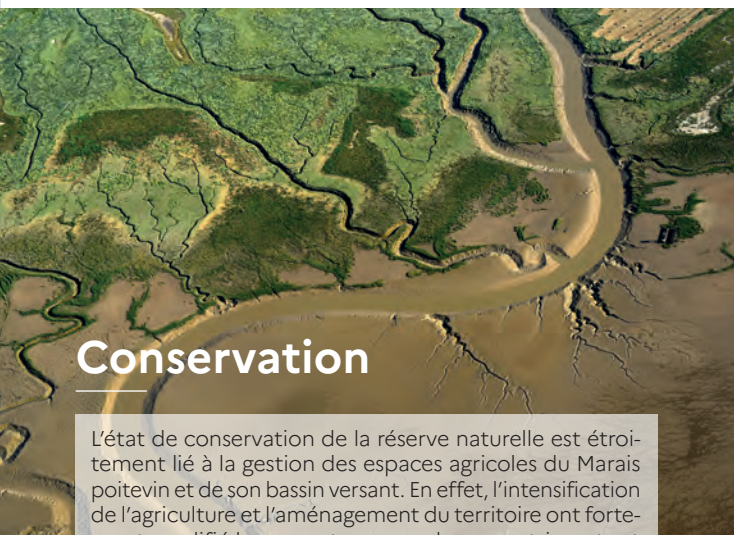
La vasière

Cette vaste étendue héberge une grande quantité de mollusques et de vers qui servent de nourriture aux limicoles et à certains canards. La baie de l'Aiguillon est ainsi le premier site français d'hivernage pour la Barge à queue noire (entre 10 et 40 % de la population hivernante en France) et l'Avocette élégante (30 à 50 %) et le deuxième pour le Bécasseau maubèche. On rencontre également en hiver des milliers de bécasseaux variables, pluviers argentés ou encore courlis cendrés, barges rousses, grands gravelots... Enfin, la baie est un site d'importance majeure pour l'hivernage de 8 à 12 000 tadornes de Belon qui se nourrissent essentiellement d'hydrobies (petit escargot marin).



Conservation

L'état de conservation de la réserve naturelle est étroitement lié à la gestion des espaces agricoles du Marais poitevin et de son bassin versant. En effet, l'intensification de l'agriculture et l'aménagement du territoire ont fortement modifié les apports en eau douce, nutriments et pesticides. Ces facteurs influencent l'ensemble de la chaîne alimentaire de l'écosystème, en impactant l'abondance de la faune du sédiment servant de nourriture aux oiseaux. Les objectifs de gestion visent à conserver le patrimoine naturel de la baie, en préservant la capacité trophique de l'estuaire (ressources alimentaires à tous niveaux) et le maintien de la capacité d'accueil du site pour l'hivernage des oiseaux d'eau. Ces actions s'accompagnent de travaux scientifiques destinés à mieux comprendre les relations qu'entretiennent les espèces et leurs habitats avec l'estuaire, ses bassins versants, le pertuis breton et les activités humaines qui s'y déroulent.



Réglementation

Les deux réserves naturelles sont, en grande partie, sur le domaine public maritime. Afin de garantir la préservation des espèces et des milieux, il convient de veiller à leur protection grâce à une réglementation adaptée qui interdit :

- la circulation des véhicules à moteur,
- l'accès aux chiens,
- la chasse,
- la cueillette des végétaux,
- le dépôt de déchets,
- le camping et le bivouac.



Activités humaines

La baie de l'Aiguillon est connue pour la **conchyliculture et plus précisément pour la mytiliculture**. Ainsi, la culture des moules sur bouchots (pieux de bois plantés dans la vase) a été "inventée" en baie de l'Aiguillon et de nombreuses installations jalonnent la baie.

La fauche d'une partie des prés salés est réalisée chaque année par des exploitants agricoles pour favoriser la conservation des prés salés à Puccinellie maritime, favorable aux canards et aux oies pendant l'hivernage.

Plusieurs points autour de la baie offrent une vue magnifique sur les prés salés et les vasières et attirent de **nombreux promeneurs et observateurs naturalistes**.





INFORMATIONS

Office français de la biodiversité (OFB) et Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Ferme de la Prée mizottière

85450 Ste Radegonde des Noyers

Tél. : 02 51 56 90 01

E-mail : baie.aiguillon@espaces-naturels.fr

www.reserve-baie-aiguillon.fr